

# La Newsletter

Ville & Aéroport

- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 64 - MARS 2019

## TRIBUNE DES ÉLUS FRANCILIENS

### *Face au développement de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly, les élus demandent des compensations territoriales*

L'abandon du projet d'aéroport à Nantes-Notre-Dame-des-Landes renforcera la concentration du trafic aérien sur l'Île-de-France qui accueille déjà 50% du trafic national au détriment des régions. Pour l'État qui doit redevenir stratège en matière de politique aéroportuaire et de transport aérien il s'agit d'anticiper cet accroissement de la demande de mobilité mondiale. Pour nous élus représentant les territoires aéroportuaires et les populations qui y vivent la croissance de l'activité aérienne devra être régulée et aucune régulation économique ne pourra se faire sans régulation environnementale et sociale. Autrement dit si l'on prend acte du développement aéroportuaire nous disons qu'il doit faire l'objet d'une stratégie nationale, être rigoureusement encadré et accompagné de compensations économiques, sociales et environnementales pour nos territoires. A l'heure où l'État privatise ses principaux aéroports dont Aéroports de Paris, nous demandons la mise en place d'une vraie politique aéroportuaire en phase avec le respect de nos territoires, la santé et la sécurité des populations survolées. Cette stratégie aéroportuaire devra inventer...

**1 / Une nouvelle gouvernance.** La gouvernance territoriale ne peut se résumer à l'entrée au capital d'ADP privatisé. Il s'agit de définir ensemble un nouveau mode de gouvernance à travers une instance de concertation et de décision compétente en matière d'emploi, de transports, d'urbanisme, d'environnement, d'information. La communauté aéroportuaire est un mode de gouvernance proposé il y a 14 ans dans la loi du 23 février 2004 restée inappliquée... *(Lire la suite)*



AGENDA \* Ville & Aéroport